CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E74296 **VALABLE JUSQU'AU** 24/06/2025

ÉDITÉ LE **23/06/2024**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1989
Forme juridique : SARL
Capital : 32 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 1989B00655

Siret : **351 293 162 00027**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 0027273-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 398932

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 398932/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/02/2024

Raison sociale : **FELIOT**
Sigle : FELIOT
4 RUE DES TANNEURS
35340 LA BOUEXIERE

Téléphone : 02 99 04 42 39 **Fax :**
Portable : 06 89 35 98 45

Site Internet :
E-mail : contact.feliot@gmail.com

Responsabilité légale :
MBF SARL FELIOT (351 293 162) / FELIOT STEVEN CO-GÉRANT / FELIOT MICHEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	14/06/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	14/06/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	27/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	27/10/2023
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Version 01-2024

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.